

## **AUSTRALIE**

### **Le droit de regard des Nations unies remis en cause**

*Index AI : ASA 12/005/00*

« En décidant de revoir la participation de l'Australie à un certain nombre de comités des Nations unies chargés de veiller à l'application de traités internationaux, le gouvernement affiche un manque déplorable de respect et de compréhension pour le rôle crucial que joue l'Australie au sein du système onusien de protection des droits humains », a déclaré ce jour (jeudi 30 mars 2000) Amnesty International.

« Il n'est guère surprenant que l'État australien refuse que son bilan en matière de droits humains soit examiné, dans la mesure où aucune des critiques formulées par les divers comités des Nations unies n'a jamais été sérieusement prise en compte par le gouvernement actuel. »

Pourtant, la diplomatie australienne a elle-même contribué à la mise en place du système de ces comités chargés de veiller à l'application des droits humains, et des diplomates australiens participent à la sélection des experts qui les composent ainsi qu'à la définition de leur mandat.

« En critiquant injustement les comités des Nations unies, le gouvernement Howard porte atteinte à cinquante-cinq ans d'efforts accomplis par les diplomates australiens pour mettre sur pied un système crédible et efficace d'instruments internationaux dans le cadre des Nations unies. L'excellente réputation dont jouissait autrefois l'Australie en matière de droits humains s'en trouve de nouveau ternie, a déclaré Amnesty International.

« Quel message le gouvernement de ce pays adresse-t-il au monde et aux Australiens en suggérant qu'il ne reconnaît plus les mécanismes à la création desquels il a contribué? » s'est interrogée l'Organisation.

Du fait de l'accumulation des rapports destinés aux comités des Nations unies, le bilan de l'Australie en matière de droits humains sera encore examiné par au moins trois organes d'experts chargés de la protection des droits humains au cours des douze prochains mois :

- par le Comité des droits de l'homme en juillet 2000 ;
- par le Comité contre la torture en novembre 2000 et ;
- par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels aux mois de mai et d'avril 2001.

Par l'intermédiaire de ces comités, les Nations unies contribuent de manière essentielle à la promotion et à la défense des droits humains dans le monde entier – y compris en Australie.

Amnesty International craint fort que le véritable motif de la décision du gouvernement ne réside dans le fait qu'il n'a pas la volonté politique de traiter les problèmes nationaux relatifs aux droits humains dans le respect des normes internationales ?

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566 ou au 44 7778 472 173 (portable), ou à Sidney au 61 29217 7640 ou au 61 413 028191 (portable).**